

DELIBERATION N° 89/01-05 - ANNULATION DE TITRE SUR L'EXERCICE 1987

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal du fait que la Trésorerie Principale de VANDOEUVRE avait demandé par courrier en date du 25 Août 1987 l'émission d'un titre de recette pour l'encaissement d'une somme de 221 F 36 sur la D.O.T.R.N. de BLAGNAC en régularisation d'un paiement effectué concernant une occupation de terrain.

N'ayant pas pu justifier la réalité de la recette, les services municipaux ont émis le titre N° 353 du 28 Août 1987 au 7150, sur l'insistance du comptable.

Il s'avère aujourd'hui que le titre en question a été émis à tort, car faisant double emploi avec le titre N° 525/87, émis pour le même montant à l'encontre de l'O.N.F.

Aussi, y a-t-il lieu d'annuler un de ces titres. En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'annuler le titre N° 525/87. La dépense sera imputée au 970-00-8285 de l'exercice en cours pour 221 F 36.